



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES PARENTS DE L'ÉCOLE
ALTERNATIVE DES
CHEMINOTS**

- **Le 21 Septembre
2022**
- **19h30**
- **Gymnase de l'école**

Ordre du jour

- 1 Visite des kiosques des comités d'implication des parents
- 2 Nomination d'une présidence d'assemblée : **Annie Landry**
- 3 Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2021 : proposé par **Pierre-Marc Allaire Déry** et appuyé par **Audrey Dufour**
- 4 Mot de la direction – la communauté
- 5 Présentation de **Véronique Arel**
 - Service de psychoéducation
 - Programme Hors Piste (consentement)
- 3 Formation rester seul à la maison **présentation par Caroline Lamarche**
- 4 Calendriers de coéducation : **présentation de Yoan Fortin**
- 5 Présentation du rapport annuel : **le rapport sera présenté au premier CE de l'année.**
- 6 Élections des membres du Conseil d'Établissement
 - 6.1 Nomination d'une présidence d'élection : **Annie Landry**
 - 6.2 Élection de 4 parents au conseil d'établissement
 - 6.3 Élection de 2 substituts
 - 6.4 Élection du représentant au comité de parents et d'un substitut (parmi les membres du CE)
- 7 Service de garde : nouvelle tarification
- 8 Les comités de soirée : **rappel de passer s'informer aux kiosques avant de sortir et de s'inscrire pour faire vivre l'alternatif.**
- 9 Élection du parent représentant au REPAQ parent : **Kathleen L'Heureux**
- 8 Levée de l'assemblée : **20 h 30**

Tous les parents de l'école étaient invités à l'assemblée

- 139 familles sur 190 étaient représentées : Un taux de présence de 73%
- En adaptation scolaire, 3 familles sur 27 étaient représentées : 11%
- À l'alternatif, 133 familles sur 159 étaient représentées : 83,6%

Formation pour les élèves de
9 à 12 ans

Rester seul à la maison

- 2 groupes possibles
- 12 à 15 élèves par groupe
- Quand :
 - Groupe A : 17 et 21 octobre
 - Groupe B : 24 et 28 octobrede 15 h 15 à 18 h.
- Coût : variable selon le nombre d'inscription, 36 \$ par enfant si les 2 groupes sont pleins.
- Il reste environs 5 places
- Remplir le tableau pour réserver la place de votre enfant. Vous serez facturé via votre compte mozaïk.

Calendriers de coéducation par Yoan Fortin

- <https://bit.ly/CheminotsOctobre2022>
- <https://bit.ly/BesoinSemaineOCTOBRE2022>

Élections des membres du conseil d'établissement 2022-2023

- Nomination d'une présidence d'élection : Annie Landry
- Mandat en continuité :
 - Ève Delisle : 2^e année
 - Olivier Dupras : 2^e année
- 4 postes sont disponibles, nous prenons les mises en candidatures :
 - 1 poste pour un mandat en remplacement de Joannie Fortier qui a démissionné en 2021-2022
 - 3 poste pour remplacement de candidats sortants : Annie Lavallée, Frédéric Pichette et Marie-Chantale Da Prato

Élections suite

☐ Nom des candidats :

- Marie-Chantale Da Prato :

<https://share.icloud.com/photos/0d8SWiESFiag8-pQcX1xQliTg>

- Frédéric Brophy

- Pierre-Marc Allaire Déry

- Karine Fex-Poirier

☐ Nom des candidats élus : Les 4 candidats sont élus sans opposition

Élections suite

- Élection des substituts au conseil d'établissement
- Nom des candidats
Audrey Dufour
Maryse de Montigny
- Nom des candidates substituts élues par l'assemblée
Les 2 candidates sont élues sans opposition

Élection suite

- Nom du candidat au comité de parent :
Ève Delisle
- Nom du substitut
Olivier Dupras
- Les 2 candidats sont élus sans opposition

Nouvelle tarification au service de garde

(présenté par Patricia Lemieux, technicienne au service de garde de l'école alternative des Cheminots)

1. Les enfants dits réguliers sont maintenant TOUS les enfants qui fréquentent le SDG deux périodes minimum par jour. De 1 à 5 jours par semaine (changement : avant c'était 3 jours ou plus)
2. Les enfants réguliers paient 8,95 \$ par jour (avant : 8,55 \$)
3. Les périodes sont maintenant facturées selon un calcul de 3 \$/heure (matin 1 h 30, midi 1 h 15 et les après-midis 2 h 55) Voir pièce-jointe
4. Les mêmes frais sont calculés pour les sporadiques. La différence c'est que le maximum par journée est (reste) 12 \$ tandis que les réguliers c'est 8,95 \$
5. Pour la surveillance du midi, nous pourrions facturer 3,75 \$ (1 h 15 x 3 \$/h) mais comme nos besoins financiers pour s'autofinancer sont de 1,85 \$/jour, nous restons avec la même tarification.
6. Pour les journées pédagogiques, le tarif est descendu à 15,30 \$ (avant : 17\$) parce que les subventions ont augmenté.
7. Pour la semaine de relâche, ça reste pareil à 21 \$ par jour.
8. Vous pouvez voir, dans le cahier financier du SDG et du SDM, en haut de la feuille, les heures de chacune des périodes offertes pour le calcul des périodes.